



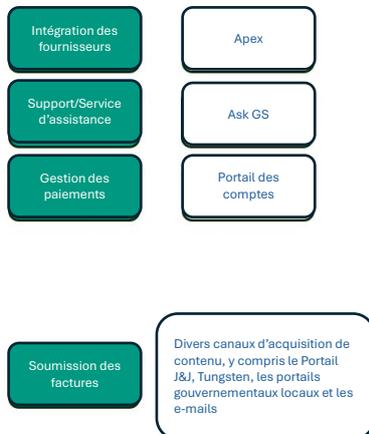
Cher fournisseur,

Nous vous contactons pour vous communiquer des informations supplémentaires sur les changements opérationnels que nous mettons en place pour établir Kenvue en tant que société indépendante, à la suite de notre séparation de Johnson & Johnson l'année dernière. Kenvue mettra en œuvre un nouveau système de traitement des factures en raison de la séparation de J&J le 31 mars 2025. Pour garantir des paiements continus et en temps opportun, vous devez effectuer certaines actions avant le changement.

Changements apportés aux systèmes de traitement des factures et aux bons de commande

Fournisseurs : Changements clés apportés aux processus

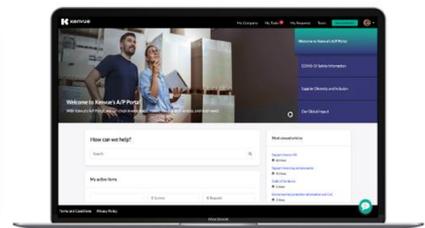
Systèmes utilisés actuellement



Systèmes futurs pour tous les fournisseurs Kenvue

Les fournisseurs accéderont au **Portail des comptes fournisseurs Kenvue** pour :

- soumettre un dossier d'assistance ;
- accéder aux connaissances ;
- discuter avec l'équipe d'assistance de Kenvue (nouvelle capacité) ;
- afficher les bons de commande, les factures et les informations sur les paiements ;
- intégrer les fournisseurs.



La **plateforme de facturation électronique préférée est Tungsten** : d'autres informations suivront.



Des changements de haut niveau seront apportés aux systèmes de traitement des factures, comme suit :

- À compter du 31 mars, le portail J&J et la méthode de facturation Ariba actuels ne seront plus disponibles pour les fournisseurs de Kenvue. Remarque : Toute facture envoyée sur le portail J&J, par e-mail ou à la boîte postale après la date limite du 18 mars ne sera pas traitée.
- Un nouveau Portail des comptes fournisseurs (Accounts Payable, AP) Kenvue sera lancé avec la solution de facturation électronique de Tungsten. Nous reviendrons vers vous ultérieurement pour vous informer davantage à ce sujet.

Tous les bons de commande (Purchase Order, PO) commençant par P#####N ou P#####R qui restent ouverts au moment de la transition **seront clôturés. Kenvue créera des PO de remplacement en leur attribuant un nouveau numéro.** Il n'y aura aucun impact sur les autres PO.

Actions requises

- Si vous n'utilisez pas actuellement Ariba, vous continuerez à recevoir vos PO par courrier électronique. Les fournisseurs inscrits à Ariba recevront un e-mail de SAP Ariba accompagné d'une nouvelle Demande de relation commerciale (Trading Relationship Request, TRR). Pour continuer à effectuer des transactions avec Kenvue Ariba, il est essentiel d'accepter la demande TRR.
- Les fournisseurs qui ont des catalogues punch out sont susceptibles d'être invités à télécharger à nouveau la liste des produits ou services qu'ils proposent à Kenvue dans notre nouveau profil. SAP Ariba vous contactera et nous vous recommandons de contacter votre service informatique si c'est le cas.
- Si cet e-mail doit être ré-acheminé au sein de votre organisation, veuillez nous aider à nous assurer que toute correspondance future est envoyée au personnel compétent, Nous vous prions de bien vouloir lui transmettre cette correspondance, le cas échéant, et lui demander de répondre à l'e-mail détaillant le changement de coordonnées.

Changements apportés aux PO : dispositions spécifiques pendant la phase de transition

- Tous les PO commençant par P#####N ou P#####R qui restent ouverts (commandes non exécutées ou partiellement exécutées) au moment de la transition seront clôturés. Il n'y aura aucun impact sur les autres PO.
- Kenvue créera des PO de remplacement pour le solde restant, en leur attribuant un nouveau numéro de PO dans le nouveau système.
- Les fournisseurs recevront le nouveau PO après la transition et toutes les factures devront être soumises en indiquant le nouveau numéro de PO.
- Les bons de commande qui seront livrés en totalité avant la période de transition ne seront pas affectés.

Portail AP

À compter du 31 mars 2025, les fournisseurs auront accès à un nouveau Portail des comptes fournisseurs (AP). Les fournisseurs peuvent utiliser le Portail des comptes fournisseurs Kenvue pour soumettre des tickets de demande d'assistance et communiquer à leur sujet, accéder aux articles de la base de connaissances et aux politiques, discuter avec l'équipe d'assistance de Kenvue,

gérer leur compte, afficher le statut des bons de commande, et suivre les factures et les paiements.

Gel des données fournisseurs

Dans le cadre de cette transition, un gel des données fournisseurs commencera le 24 janvier et restera en place jusqu'au 31 mars. Les fournisseurs qui mettent à jour leurs informations de compte dans l'outil APEX doivent s'assurer que toutes les mises à jour sont terminées d'ici le 24 janvier. Les mises à jour effectuées pendant la période de gel ne seront pas enregistrées.

Changements de nom de société

Alors que nous continuons à établir Kenvue en tant que société indépendante et autonome, nous mettons à jour notre nom de société dans les pays où les filiales de Kenvue renferment toujours une référence à « Johnson & Johnson ».

Nous mettrons à jour notre nom de société pour les entités énumérées ci-dessous en **France** et au **Royaume-Uni le 31 mars 2025 (ci-après la « date d'entrée en vigueur »)**. Nous vous communiquerons le nouveau nom à l'approche de cette date ; cependant, veuillez noter qu'il devra être enregistré auprès des autorités locales pour prendre effet.

Il est important de savoir que nous mettrons uniquement à jour le nom de la société ; notre numéro d'identification fiscale et notre numéro d'immatriculation de société ne changeront pas.

Pays	Entités juridiques concernées par le changement de nom
Royaume-Uni	<ul style="list-style-type: none"> • Johnson & Johnson Consumer Services EAME Ltd. • Johnson & Johnson Limited
France	<ul style="list-style-type: none"> • Johnson & Johnson Consumer Holdings France • Johnson & Johnson Santé Beauté France (site de fabrication de Sézanne)

Les autres entités non mentionnées ci-dessus ne sont pas concernées par le changement de nom de société.

- Tous les bons de commande pour le Royaume-Uni et la France refléteront le nouveau nom de société après la date d'entrée en vigueur.
- Après la date d'entrée en vigueur, les fournisseurs devront utiliser le nouveau nom de société lorsqu'ils factureront les entités susmentionnées situées au Royaume-Uni et en France. Sachez que toutes les factures renfermant des informations de facturation incorrectes seront rejetées.
- Les fournisseurs doivent s'assurer que l'ensemble des documents, licences, enregistrements, devis ou offres reflètent le nouveau nom de société après sa date d'entrée en vigueur.
- Tous les contrats existants, y compris les Accords Qualité, restent valides. Lors des renouvellements/addenda ultérieurs, nous mettrons à jour le nouveau nom.

D'autres informations sur le nom mis à jour vous seront communiquées à l'approche de la date de transition.

Nous vous tiendrons informés dans les mois à venir, mais si vous avez des questions, veuillez envoyer un e-mail à la boîte aux lettres centrale des fournisseurs, à l'adresse suivante : RA-JX2-SupplierCommu@kenvue.com.

Cordialement,
Achats Kenvue